RAPPORT ANNUEL

1988
1989

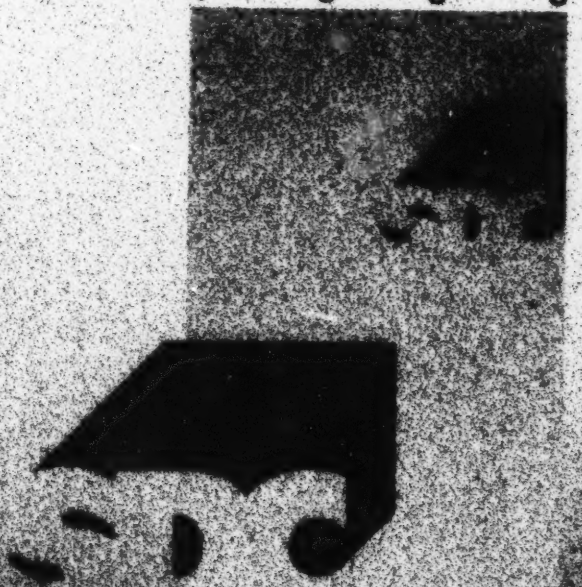

SOCIÉTÉ
DE DÉVELOPPEMENT
DES COOPÉRATIVES

90-01371/

PRÉSENTATION

Québec, le 16 juin 1989

Monsieur Pierre MacDonald
Ministre de l'Industrie, du Commerce
et de la Technologie

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société de développement des coopératives, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel de la Société pour l'exercice financier terminé au 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président et directeur général
Gérard Barbin

Québec, le 16 juin 1989

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de développement des coopératives pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce
et de la Technologie
Pierre MacDonald

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	3
La Société de développement des coopératives	4
Le Conseil d'administration et la Direction	5
Message du président	6
Rapport de la Direction	7
Une première décénie	11
Tableaux statistiques	12
Rapport du vérificateur	14
États financiers	15

FAITS SAILLANTS

Demandes reçues	109
Dossiers complétés	129
Aides autorisées	46
Entreprises en suivi	168
Entreprises en consultation	120
Revues financières	441
Sommes autorisées	13 400 000 $
Valeur des projets réalisés	29 500 000 $
Emplois créés	383
Emplois maintenus	2 058
Actifs	15 600 000 $
Excédent généré	1 400 000 $
SDC-HABITATION:	
Actifs:	5 100 000 $
Bénéfices nets	271 500 $

Créée en 1978 par le mouvement coopératif et le Gouvernement du Québec, le mandat de la SDC consistait à fournir aux entreprises coopératives l'aide financière et les services techniques susceptibles de stimuler leur création et leur développement. Devenue société d'État en juin 1984, elle continue aujourd'hui de travailler au service des coopératives.

Le mandat de la Société est toujours de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives. Le Gouvernement souhaite ainsi mettre à profit ce type d'entreprise pour assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions et la création d'emplois dans ces régions.

Pour réaliser son mandat, la Société administre des programmes d'aide dont le principal objectif est d'apporter aux entreprises coopératives un financement complémentaire à celui de leurs membres et des institutions financières. Elle peut également apporter aux coopératives l'aide technique dont elles ont besoin pour démarrer leurs activités ou assurer la progression de leurs entreprises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Gérard Barbin,président [1]
Président et directeur général
Société de développement des coopératives

M. Jean-Claude Hudon, vice-président [1-2]
Adjoint au directeur des services pédagogiques
Collège de Chicoutimi

M. Léopold Beaulieu [1]
Trésorier
Confédération des syndicats nationaux (CSN)

M. Bertin Côté
Gérant
Coopérative forestière de Laterrière

M. Valère Gosselin [2]
Gérant
Coopérative de confection
ADSTOCK St-Daniel

M. Marc Jean [1]
Directeur
Direction des coopératives
Ministère de l'Industrie, du Commerce
et de la Technologie

M. Jean-Marie Jobin
Maire
New Richmond

M. Claude Lafond [2]
Gérant
Magasin Coop de St-Ferdinand d'Halifax

M. Yvon Lallier
Directeur
Caisse populaire sociale de Sherbrooke

M. Michel Lemire
Président
Agropur, coopérative agro-alimentaire

LE COMITÉ DE DIRECTION

M. Gérard Barbin
Président et directeur général

M. Jean-René Laforest
Directeur des agents de développement

Mme Huguette Grondines-Matte
Directrice des programmes d'aide

M. Gilles Montplaisir
Secrétaire et directeur du contentieux

M. Claude Hamel
Directeur de l'administration

M. Claude Carbonneau
Coordonnateur de la recherche et des communications

Mme Nicole Labrie
Adjointe au président

(1) Membre du Comité exécutif
(2) Membre du Comité de vérification

MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec une fierté particulière que je livre aujourd'hui mon cinquième message annuel à titre de Président de la Société de développement des coopératives. D'une part, les résultats de la dernière année ont donné raison à l'optimisme que je manifestais il y a un an. De plus, les premières semaines de l'année en cours confirment encore cette tendance.

La confiance que nous a manifestée le Gouvernement du Québec et le travail enthousiaste réalisé par le personnel de la Société ont définitivement donné un nouvel élan à la S.D.C. . Plus que jamais, notre Société est en mesure d'aider la population à participer au développement économique des régions.

Depuis quelques années, et plus particulièrement au cours de la dernière année, la S.D.C. avait entrepris de rajeunir ses méthodes de travail de façon à mieux répondre aux besoins de sa clientèle. Cette opération est maintenant complétée de sorte que nous nous tournons résolument vers le développement.

Les résultats commencent déjà à se faire sentir, tant auprès de notre clientèle traditionnelle qu'auprès de nouvelles clientèles qui découvrent les avantages de la formule coopérative. Cela fait que, grâce à l'aide de la Société, la formule coopérative continue de contribuer à l'essor économique du Québec.

Cette fierté, je la dois également aux résultats obtenus lors de la première décennie de la S.D.C. . En dix ans, le personnel, les dirigeants et les administrateurs qui se sont succédé, ont su démontrer l'efficacité de cet outil de développement. Grâce à un investissement d'appoint de la part de l'État et des institutions coopératives, la S.D.C. a permis à des centaines d'entreprises coopératives d'investir près d'un demi milliard de dollars dans l'économie du Québec.

Ces résultats fantastiques ne réussissent cependant pas à donner toute la mesure des interventions de la S.D.C. . Ils ne peuvent en effet témoigner des changements profonds que représentent pour un groupe de personnes le fait d'avoir réussi un projet collectif. Ce type de succès dépasse largement le domaine économique. Il permet souvent de se revaloriser en tant qu'individu.

Aujourd'hui, au terme d'une première décennie d'activités, non seulement la S.D.C. peut-elle dire « mission accomplie » mais elle peut également prétendre pouvoir servir efficacement l'État québécois et toute la population. Cette fierté et cet enthousiasme qui m'animent aujourd'hui je désire les partager avec tous ces artisans qui ont permis à la S.D.C. d'être ce qu'elle est.

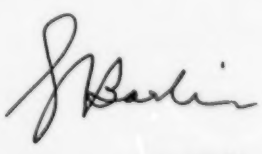

Gérard Barbin.

AIDE FINANCIÈRE

Au cours de la dernière année financière, la Société a reçu 109 demandes d'aide financière. Pendant cette même période, 129 dossiers ont pu être traités de sorte que le nombre des demandes en attente a été réduit à 77 à la fin de l'exercice.

Comparativement à l'année précédente, une plus grande proportion des dossiers traités a reçu une offre d'aide (38%). La proportion des refus a également diminué, ne représentant que 4% des dossiers traités. Les autres projets ont été reportés ou abandonnés par leurs promoteurs en cours d'analyse.

LA DEMANDE PAR TYPE DE COOPÉRATIVES

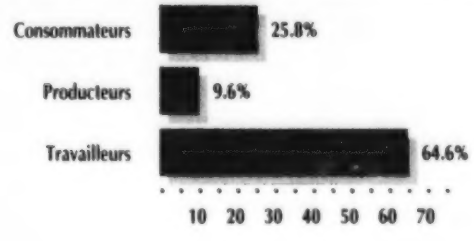

Les investissements

Du 1er avril 1988 au 31 mars 1989, 46 aides financières ont été autorisées pour un total de 13 428 500 $. À la fin de l'exercice, le montant des garanties déjà en vigueur représentait 9 M $.

La presque totalité (91%) des aides autorisées au cours de la dernière année ont pris la forme de garanties de prêts. À elles seules, les garanties de prêt de capitalisation ont représenté 37% des aides autorisées. Pour leur part, les garanties de prêt sous forme de marge de crédit ont représenté 24,8% du total. Quatre interventions, pour un total de 1,2 M $, ont été autorisées sous forme d'achats de parts privilégiées et de prêts de financement.

Au terme de cette année, le nombre cumulatif d'aides autorisées par la S.D.C. depuis sa formation en société d'État représentait 294 aides financières pour un total de 60 700 000 $. La presque totalité de ces autorisations (98%) avait trait à des garanties de prêt. Cela représente 93.3% des sommes concernées.

Ces aides financières s'accompagnent parfois de prise en charge d'intérêt. Durant la dernière année, les dépenses encourues par la S.D.C. à ce chapitre se sont élevées à 663 000 $. À cette somme, on peut également ajouter un montant de 163 500 $ représentant le coût net d'intérêt sur les prêts directs consentis et non encore rémunérés. Au taux en vigueur au 31 mars 1989, on estime que les engagements de la Société au chapitre des subventions d'intérêt pourraient représenter un montant de 2 400 000 $ pour les cinq prochaines années. Pour plus de la moitié, ce montant devrait être dépensé pendant la première année, le reste s'échelonnant de façon décroissante au cours des quatre années suivantes.

LES INVESTISSEMENTS PAR TYPE DE COOPÉRATIVES

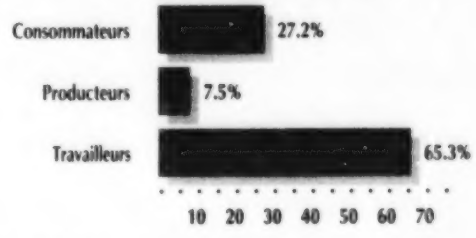

Dans 80,3% des cas, les sommes autorisées ont été destinées à des coopératives de travailleurs. Pour leur part, les coopératives de producteurs ont recu 10% des aides autorisées alors que les coopératives de consommateurs se partageaient 9,7% du total. Au cours de la dernière année, la proportion des aides représentant des sommes inférieures à 100 000 $ a représenté 30% du total. Ce sont les investissements se situant entre 100 000 $ et 300 000 $ qui ont pris la part la plus importante avec 37% du total.

Les retombées

Les aides autorisées par la S.D.C. ont aidé les entreprises coopératives du Québec à réaliser des projets pour près de 30 M $. Plus de 50% de ces investissements a permis de financer de nouvelles immobilisations. Le reste a principalement servi à supporter la croissance des opérations des coopératives. Depuis juin 1984, les projets dans lesquels les coopératives se sont impliquées avec l'aide de la S.D.C. ont représenté des investissements de 157 M $.

Il faut souligner que les coopératives ou leurs membres ont investi directement plus de 1 800 000 $ dans le financement des projets autorisés au cours de la dernière année. Si on ajoute à cette somme les prêts garantis par la S.D.C. et qui seront éventuellement remplacés par des capitaux investis par les membres, l'investissement des coopératives dépasse 10 M $.

Il faut également ajouter que les projets réalisés par les coopératives avec l'aide de la S.D.C. ont entraîné la création de 383 emplois et le maintien de 2058 autres. Les entreprises coopératives aidées au cours de la dernière année totalisent des actifs de l'ordre de 33 M $ et un chiffre d'affaires de 64,5 M $.

L'AIDE TECHNIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT

Le mandat de développement que le Gouvernement nous a confié et la nature des entreprises avec lesquelles nous sommes en relation nous amènent à consacrer une part importante de notre travail à l'aide technique. Que ce soit lors du démarrage d'une entreprise ou dans le cadre d'un projet d'expansion, le personnel de la Société est toujours disponible pour conseiller les dirigeants de coopératives.

Cet encadrement soutenu nous permet de maximiser la portée de nos interventions financières et nous assure que les entreprises coopératives disposent de tous les outils de gestion dont elles ont besoin pour se développer et rendre les meilleurs services à leurs membres. Par la même occasion, nous contribuons à rendre ces entreprises plus autonomes tout en sécurisant notre portefeuille d'aides financières.

L'AIDE TECHNIQUE PAR TYPE DE COOPÉRATIVES

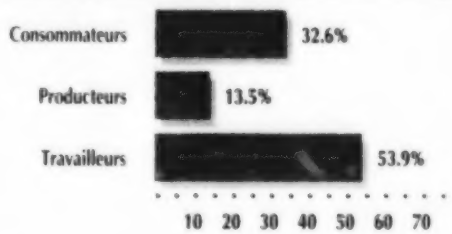

L'aide technique

Pour une large part, l'aide technique de la Société s'effectue lors de la préparation des projets. Notre personnel est très souvent consulté, ce qui lui permet de conseiller les dirigeants de coopératives tout au long de l'élaboration de ces projets. Cela contribue à en améliorer la qualité et accélère le traitement d'une demande d'aide lorsque le dossier est complet.

De même, une part importante de l'aide technique se situe après qu'une aide financière ait été accordée. Notre personnel suit attentivement l'évolution des entreprises avec lesquelles nous sommes en relation. Cela nous permet de garder le contact avec leurs dirigeants et de discuter avec eux de la situation de leur entreprise.

Ces suivis ont souvent pour effet d'identifier des problèmes potentiels et d'aider les dirigeants à agir rapidement pour les corriger. Durant la dernière année, 441 revues administratives ont ainsi été effectuées. Ces suivis s'effectuent principalement grâce à des revues financières périodiques.

Ces revues ont également permis d'identifier des situations plus sérieuses de sorte que les interventions de nos agents ont dû

LES INVESTISSEMENTS SELON L'AMPLEUR

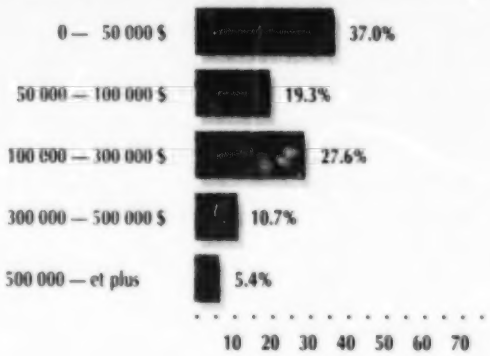

être plus importantes. Dans 123 cas, un examen plus approfondi de la situation et une intervention plus rigoureuse ont été nécessaires.

Enfin, à 66 reprises, le personnel de la Société a été appelé à apporter une contribution spécifique pour aider des dirigeants d'entreprises à solutionner des problèmes de gestion. Ces interventions peuvent concerner autant l'identification et la mise en place de mesures correctives que l'évaluation de stratégies de développement.

De façon générale, ce sont près de 5 000 heures qui ont été affectées à l'aide technique aux coopératives au cours de la dernière année financière. Cela représente environ 25% du travail effectué par le personnel de la Société affecté directement au traitement des demandes.

Le développement

Le mandat de développement de la S.D.C. peut prendre diverses formes. La plus visible est la promotion de la formule coopérative à travers différentes activités. Cela peut se traduire par une présence à certains événements régionaux ou nationaux comme des salons d'affaires. Cela peut également prendre la forme de contacts plus structurés avec des intervenants bien identifiés.

Ainsi, grâce à ses six bureaux régionaux, la S.D.C. est en mesure d'être bien présente dans le milieu. Elle s'assure ainsi que les principaux intervenants socio-économiques sont bien au fait des possibilités qu'offre la formule coopérative.

À un autre niveau, le personnel de direction de la Société continue d'entretenir des contacts réguliers avec des dirigeants de nombreux organismes coopératifs, des milieux gouvernementaux, des affaires ou syndicaux. Ces contacts ont le double

avantage de permettre à la Société d'être bien informée des besoins du milieu tout en étant d'excellentes occasions de mieux faire connaître la formule coopérative et ses diverses possibilités.

Enfin, le mandat de développement de la Société se traduit aussi par diverses recherches qui nous permettent de mieux connaître certains aspects de la formule coopérative et d'en maximiser les retombées pour les membres. Ainsi, au cours de la dernière année, la S.D.C. a mis l'accent sur la compréhension et le développement de la formule des coopératives de travailleurs-investisseurs. Cette formule, qui permet à des travailleurs d'une entreprise de devenir collectivement actionnaire de cette entreprise, s'avère de plus en plus populaire, tant auprès des travailleurs que du milieu des affaires. Elle permet aux travailleurs de contribuer encore davantage au développement de l'entreprise qui les emploie. Ce faisant, la formule coopérative continue à apporter une contribution positive au développement économique des régions du Québec.

LA GESTION

Au 31 mars 1989, la Société gérait un portefeuille de 227 aides financières autorisées à 168 entreprises coopératives. La valeur totale des sommes autorisées en vertu de ces engagements représentait 44 280 100 $. De ce nombre, 67 aides, pour un total de 13 118 900 $, avaient été autorisées avant juin 1984, soit avant la transformation de la S.D.C. en société d'État.

Ce dernier portefeuille avait été constitué grâce à des avances de 25 820 000 $ consenties par le Gouvernement du Québec et les coopérateurs-souscripteurs. Depuis juin 1984, ces avances se remboursent à même les remboursements des aides financières autorisées avant cette date. Au 31 mars 1989, le solde de ces avances était de 11 593 500 $ soit une réduction de 2 777 000 $ par rapport à l'année précédente.

De plus, en avril 1989, un remboursement additionnel de près de 321 000 $ a eu pour effet de réduire encore le solde de ces avances. Ce dernier remboursement fait en sorte que 56% des avances ont maintenant été remboursées par anticipation en regard des ententes initiales. Il faut également souligner que la Société verse des intérêts sur ces avances. À la fin de l'exercice, le total cumulatif des intérêts payés se situait à 5 265 700 $.

Le dernier exercice a permis de dégager un excédent de 1 391 231 $. De cet excédent, 957 157 $ provient de la gestion du portefeuille de prêts autorisés avant juin 1984 et il permet d'en réduire le déficit accumulé. Celui-ci se situait à 400 000 $ au 31 mars 1989. À moins que des circonstances exceptionnelles

LES INVESTISSEMENTS PAR FORME D'INTERVENTION

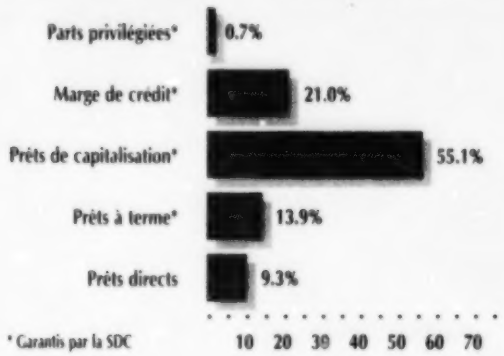

ne viennent influencer ce portefeuille, il est prévisible que le déficit accumulé soit complètement résorbé à la fin de la prochaine année. Pour le reste, soit 434 074 $, il s'agit d'un excédent des contributions du Gouvernement du Québec sur le coût net d'application de la loi constituante de la Société.

Il s'agit d'une excellente performance puisque la presque totalité des aides financières est associable à du capital de risque en ce sens que la S.D.C. ne prend généralement aucun lien sur les actifs et que ses créances sont subordonnées au remboursement des créanciers garantis et privilégiés. Malgré cela et malgré le fait que les entreprises avec lesquelles la Société s'engage soient de petites entreprises, souvent en période de démarrage, les pertes réelles sont limitées et la S.D.C. se compare très avantageusement aux institutions de même nature.

Soulignons enfin que la Société emploie 37 personnes; la majorité sont en poste au siège social, à Québec. Les autres employés sont répartis dans les six bureaux régionaux de la Société.

SDC-Habitation

Depuis quelques années, la gestion de SDC (Habitation) 1980 Inc. et de Les Immeubles S.D.C. Inc. est assumée par le personnel de la Société. Ces deux corporations connues sous l'appellation SDC-Habitation, ne possèdent maintenant plus d'immeubles. Ses activités sont maintenant limitées à la gestion des engagements contractuels liés à la liquidation de son portefeuille immobilier.

À la fin de son dernier exercice financier, soit au 31 décembre 1988, l'actif de SDC-Habitation était de 5 070 880 $. Les opérations de la dernière année avaient permis de dégager un bénéfice de 271 529 $. Il s'agit d'un surplus net, c'est-à-dire

FINANCEMENT DES ACTIFS

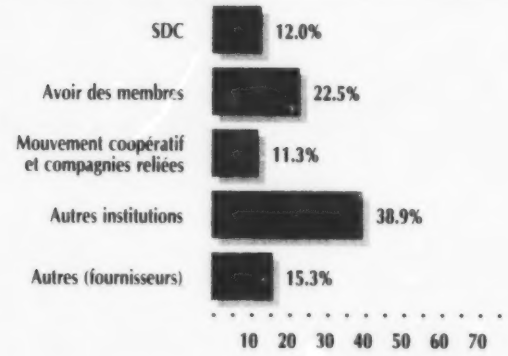

déduction faite des intérêts versés sur les avances de la Société, son unique actionnaire.

Le bénéfice de la dernière année a permis à SDC-Habitation de couvrir en totalité les avances que la Société lui a consenties. Il a également permis de commencer à couvrir le capital-actions investi par la S.D.C. Il est prévu que SDC-Habitation continuera à dégager des bénéfices, de sorte que, au cours des quatre prochaines années, elle devrait être en mesure de rembourser intégralement les avances et le capital-actions que S.D.C. y a investi. La bonne gestion de cette entreprise a donc un effet bénéfique sur le portefeuille de la S.D.C.

Protection des non-fumeurs

Conformément à la loi sur la protection des non-fumeurs, la direction de la Société a confié à l'adjointe au président et directeur général, la responsabilité de l'application de la loi. Depuis son entrée en vigueur, tous les éléments de cette loi ont été rigoureusement respectés à la Société, notamment en ce qui concerne la désignation des lieux où s'applique l'interdiction de fumer. À ce jour, l'inspecteur désigné n'a émis aucun avis d'infraction.

PERSPECTIVES

Le travail entrepris au cours des dernières années a déjà commencé à porter ses fruits. Le nombre de dossiers autorisés est en croissance et les premières semaines de l'année confirment cette tendance. Ainsi, nous prévoyons qu'une vingtaine de dossiers seront complétés en avril et en mai. Il est donc vraisemblable que le nombre des aides financières autorisées au cours de la prochaine année soit encore supérieur à celui de l'année précédente.

FINANCEMENT DES PROJETS

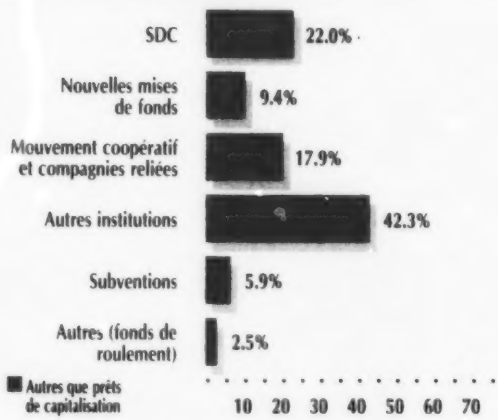

Ce qui est encore plus intéressant cependant, c'est la qualité des dossiers qui sont présentés. Bien que la clientèle traditionnelle de la Société représente la majorité des demandes que nous recevons, nous constatons que de nouvelles clientèles s'ajoutent.

La formule des coopératives de travailleurs-investisseurs connaît une popularité croissante et les succès auxquels nous avons participé nous permettent maintenant de proposer cette formule beaucoup plus largement. Le personnel de la Société a su développer une expertise, ce qui facilite la mise en place de nouveaux projets.

Nous constatons également que les réflexions amorcées au cours des dernières années concernant la capitalisation des entreprises coopératives ont eu des répercussions positives. Le mouvement coopératif a décidé de pousser plus avant cette recherche de façon à trouver des solutions plus globales aux irritants qui gênent le développement de la formule coopérative. Nous sommes persuadés que ces démarches auront un impact majeur au cours des prochaines années.

Nous croyons, en terminant, qu'après plusieurs années de croissance économique pendant lesquelles l'entrepreneurship individuel a été largement valorisé, les valeurs fondamentales que sont l'entraide et la solidarité reprendront une place importante au sein de la population. Cela sera d'autant plus vrai si, comme plusieurs le prévoient, la situation économique se détériore. Dans une telle perspective la formule coopérative permet souvent d'atténuer les effets négatifs qu'ont à subir les consommateurs ou les travailleurs. Avec l'aide de la S.D.C., ils seront ainsi mieux en mesure de se prendre en main et de contribuer eux-mêmes à la solution de leurs problèmes.

Depuis une décennie, le mouvement coopératif québécois a connu une croissance importante. Le nombre des coopératives non financières a plus que doublé pour s'établir à 1 402. Pendant la même période, le chiffre d'affaires connaissait une croissance similaire mais les actifs augmentaient de 172% et l'avoir des membres de 181%. Cette croissance, et surtout l'amélioration de la qualité des entreprises coopératives, ne sont pas uniquement le fruit des efforts de la S.D.C. mais il est certain qu'elle y a été pour quelque chose.

En dix ans, la S.D.C. a autorisé 762 aides financières pour un total de 94 324 000 $. Les projets auxquels elle a été associée ont représenté des investissements totaux de 450 000 000 $ dans l'économie du Québec.

Ces statistiques sont révélatrices d'activités soutenues au cours des dix années de son existence. Elles ne révèlent cependant pas toutes les facettes de l'activité qui s'est déroulée au cours de ces années. Certains dossiers ont pris une importance particulière, soit par les efforts qui y ont été investis, soit par l'importance de l'enjeu des entreprises coopératives ou des secteurs coopératifs.

On peut penser, par exemple, aux activités de SDC-Habitation qui ont permis la création d'une cinquantaine de coopératives possédant près de deux mille unités de logement. De même, les interventions de la S.D.C. auprès des coopératives de consommateurs ont été déterminantes au moment de la disparition de la Fédération des magasins coop. Des interventions aussi importantes pourraient également être identifiées dans plusieurs autres secteurs d'activités coopératifs, qu'on pense aux coopératives du Nouveau-Québec, aux coopératives forestières, aux coopératives de pêcheurs, etc.

Ces statistiques ne disent cependant rien sur la qualité des interventions de la S.D.C. au domaine de l'aide technique. Le fait que la S.D.C. intervient dans une proportion importante auprès de petites entreprises, souvent en période de démarrage, explique que l'aide technique est déterminante pour assurer la qualité de ses interventions. L'aide technique dispensée par la Société représente environ 5 000 heures de travail par année.

Cette particularité de la S.D.C. a fait en sorte que, en 1983, dans le cadre du Salon de la PME, la Société de développement coopératif s'est vu remettre un prix. Les organisateurs reconnaissaient ainsi que la S.D.C. est l'institution financière qui a le plus contribué au lancement, à l'expansion et à l'essor des PME québécoises et à la formation de leurs propriétaires entrepreneurs au cours de l'année précédente.

Le financement de la S.D.C.

À l'origine, les interventions de la Société se faisaient à partir d'un fonds constitué par le Gouvernement du Québec et les coopérateurs-souscripteurs. Pour leur part, les dépenses de fonctionnement de la Société ont toujours été assumées par le Gouvernement du Québec.

L'analyse des états financiers relatifs aux activités du portefeuille généré par ces avances démontre des pertes cumulatives représentant environ 1% des avances totales. À moins d'une détérioration importante et imprévisible dans certains dossiers, on s'attend à ce que, d'ici quelques années, les pertes accumulées soient nulles. En tenant compte des intérêts que le Gouvernement du Québec a reçus pour les avances consenties à la S.D.C., son coût réel pour le financement des opérations et des programmes à la S.D.C. se situe à environ 15 000 000 $. Ces 15 000 000 $, soit 1 500 000 $ par année auront donc permis au Gouvernement du Québec d'aider des entreprises coopératives à investir 450 000 000 $ dans l'économie.

Parmi les retombées directes de ces investissements, il faut tenir compte de la création ou du maintien de plus de 6 000 emplois. De plus, le type d'interventions de la S.D.C. fait en sorte que, non seulement les coopératives avec lesquelles elle intervient améliorent leur structure financière, mais en plus, leurs dirigeants améliorent constamment leurs compétences administratives. Enfin, il faut souligner que la nature de l'économie coopérative fait en sorte que les interventions de la S.D.C. ont été dirigées pour une large part, dans des villages ou des régions où l'économie profite grandement des investissements réalisés par une coopérative.

Pour toutes ces raisons, et principalement par les retombées économiques et sociales des interventions de la Société, le bénéfice net des investissements de l'État via la S.D.C. est largement positif.

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE PAR TYPE DE COOPÉRATIVES

	1988-1989	%	1987-1988	%	Cumulatif*	%
Consommateurs	34	31.2	47	37.9	211	25.8
Producteurs	14	12.8	19	15.3	78	9.6
Travailleurs	61	56.0	58	46.8	528	64.6
Total:	109	100.0	124	100.0	817	100.0

RÉPARTITION DES AIDES FINANCIÈRES PAR TYPE DE COOPÉRATIVES

	1988-1989	%	(000 $)	%	Cumulatif*	%
Consommateurs	13	28.3	1 300,3	9.7	80	27.2
Producteurs	7	15.2	1 343,0	10.0	22	7.5
Travailleurs	26	56.5	10 785,2	80.3	192	65.3
Total:	46	100.0	13 428,5	100.0	294	100.0

RÉPARTITION DES AIDES FINANCIÈRES PAR RÉGION

	1988-1989	%	(000 $)	%	Cumulatif*	%
Est du Québec	4	8.7	1 681,7	12.5	25	8.5
Saguenay – Lac St-Jean	1	2.2	120,0	0.9	27	9.2
Québec	10	21.8	2 214,6	16.5	58	19.7
Mauricie Bois-Francs	6	13.0	1 476,7	11.0	18	6.1
Estrie	5	10.9	530,5	4.0	13	4.4
Montréal	5	10.9	4 140,0	30.8	84	28.7
Outaouais	3	6.5	422,4	3.1	10	3.4
Nord-Ouest	6	13.0	1 881,0	14,0	31	10.5
Côte Nord et Nouveau-Québec	6	13.0	961,6	7.2	28	9.5
Total:	46	100.0	13 428,5	100.0	294	100.0

AIDE TECHNIQUE PAR TYPE DE COOPÉRATIVES

			1988-1989	
	Nombre	%	Heures	%
Consommateurs	277	42.2	1570	32.6
Producteurs	86	13.1	650	13.5
Travailleurs	293	44.7	2596	53.9
Total:	656	100.0	4816	100.0

* Depuis juin 1984

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON L'AMPLEUR

$	1988-1989 Nombre	%	Cumulatif* %
0 — 50 000	7	15.2	37.0
50 000 — 100 000	7	15.2	19.3
100 000 — 300 000	17	37.0	27.6
300 000 — 500 000	9	19.6	10.7
500 000 — et plus	6	13.0	5.4
Total:	**46**	**100.0**	100.0

VENTILATION DES PROJETS RÉALISÉS SELON LEURS BUTS

	1988-1989 (000 $)	%	Cumulatif* (000 $)	%
Immobilisations nouvelles	14 773,2	50.1	95 938,1	61.1
Fonds de roulement	6 998,7	23.7	30 904,5	19.7
Refinancement	1 284,9	4.4	4 637,4	3.0
Autres	6 444,1	21.0	25 517,3	16.2
Valeur totale des projets:	**29 500,9**	**100.0**	156 997,3	100.0

VENTILATION DES PROJETS RÉALISÉS SELON LEURS SOURCES DE FINANCEMENT

	1988-1989 (000 $)	%	Cumulatif* (000 $)	%
SDC — Garanties de prêts de capitalisation	4 968,5	16.8	24 153,2	15.4
— autres interventions	5 136,0	17.4	10 453,0	6.6
Nouvelles mises de fonds	1 830,0	6.2	14 792,1	9.4
Mouvement coopératif et compagnies reliées	12 089,2	41.0	28 087,6	17.9
Autres institutions	3 005,1	10.2	66 366,6	42.3
Subventions	1 887,2	6.4	9 227,1	5.9
Autres (fonds de roulement)	584,9	2.0	3 917,7	2.5
Total:	**29 500,9**	**100.0**	156 997,3	100.0

VENTILATION DES ACTIFS SELON LEURS SOURCES DE FINANCEMENT (PROJETS RÉALISÉS)

	31 mars 1989 (000 $)	%	31 mars 1988 (000 $)	%
SDC: garanties de prêts de capitalisation	24 153,2	9.1	19 184,7	8.3
autres interventions	10 453,0	4.0	5 317,0	2.3
soldes des prêts antérieurs	3 290,6	1.2	3 299,8	1.4
Avoir des membres	57 888,5	21.9	52 097,6	22.5
Mouvement coopératif et compagnies reliées	37 325,0	14.1	26 059,4	11.3
Autres institutions	93 396,2	35.4	90 119,9	38.9
Autres (fournisseurs)	37 634,7	14.3	35 367,6	15.3
Total:	**264 141,2**	**100.0**	231 446,0	100.0

* Depuis juin 1984

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des coopératives au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement de la méthode de comptabilisation de la contribution du gouvernement du Québec dont il est question à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 12 mai 1989

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

REVENUS ET DÉPENSES

De l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
REVENUS		
Revenus de placements (note 4)	854 905 $	1 605 066 $
Intérêts sur dépôts à terme	480 179	320 692
Autres	19 764	27 051
	1 354 848	1 952 809
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	4 073 700	3 655 800
	5 428 548	5 608 609
DÉPENSES		
Programmes d'aide		
Prises en charge d'intérêts	663 257	489 740
Garanties de prêts assumées	462 383	577 275
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus (note 7c)	262 992	153 696
	1 388 632	1 220 711
Frais d'administration (note 5)	2 032 325	1 903 953
Frais financiers (note 6)	616 360	654 220
	4 037 317	3 778 884
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA CONTRIBUTION SUR LES DÉPENSES	1 391 231 $	1 829 725 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

EXCÉDENT

De l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
DÉFICIT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(934 816)$	(2 347 463)$
Redressement		
Changement de la méthode de comptabilisation de la contribution du gouvernement du Québec (note 3)	557 397	140 319
Solde redressé	(377 419)	(2 207 144)
EXCÉDENT DES REVENUS ET DE LA CONTRIBUTION SUR LES DÉPENSES	1 391 231	1 829 725
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	1 013 812 $	(377 419)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

BILAN

Au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
Encaisse	119 503 $	48 298 $
Dépôts à court terme — au coût	5 460 000	5 685 000
Intérêts courus	110 218	57 426
Frais payés d'avance	26 461	32 180
	5 716 182	5 822 904
Placements		
Filiale (notes 7a et 8)	5 164 234	4 858 601
Aide financière et intérêts échus et courus (note 7b)	4 249 722	4 977 962
	9 413 956	9 836 563
Immeuble du siège social	422 817	422 817
	15 552 955 $	16 082 284 $
PASSIF		
Emprunt bancaire	2 566 600 $	1 836 482 $
Créditeurs et frais courus	235 671	129 335
Garanties de prêts à payer	—	22 654
Prises en charge d'intérêts à payer	143 433	100 756
Avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 9)	11 593 439	14 370 476
	14 539 143	16 459 703
EXCÉDENT (DÉFICIT) (note 10)	1 013 812	(377 419)
	15 552 955 $	16 082 284 $

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

De l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	**1 391 231 $**	1 829 725 $
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus	**262 992**	153 696
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	**(305 633)**	(512 600)
Gain sur aliénations de biens immobiliers	**—**	(238 795)
Liquidités provenant des opérations	**1 348 590**	1 232 026
Opérations reliées aux placements	**465 248**	3 784 167
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	**79 286**	(209 979)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	**1 893 124**	4 806 214
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Liquidités utilisées par les activités de financement:		
Remboursements d'avances — gouvernement du Québec et coopérateurs — souscripteurs (note 9)	**(2 777 037)**	(1 810 642)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	**(883 913)**	2 995 572
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	**3 896 816**	901 244
LIQUIDITÉS À LA FIN	**3 012 903 $**	3 896 816 $

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à court terme diminués de l'emprunt bancaire.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1989

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de développement des coopératives est une corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-10.001), entrée en vigueur le 6 juin 1984. À cette même date, la Société a acquis les droits de la Société de développement coopératif et en a assumé les obligations.

La Société de développement des coopératives a pour objet de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions du Québec et la création d'emplois dans ces régions. Pour la réalisation de son objet, la Société administre des programmes d'aide financière établis par le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

PLACEMENTS

FILIALE

La participation de la Société dans sa filiale en propriété exclusive (S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.) est présentée à la valeur de réalisation nette.

Les états financiers de cette filiale ne sont pas consolidés avec ceux de la Société considérant la cessation graduelle des opérations de S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière est comptabilisée au coût.

PROVISION POUR PERTES SUR AIDE FINANCIÈRE ET SUR INTÉRÊTS ÉCHUS ET COURUS

La provision pour pertes sur prêts et sur avances est établie en évaluant pour chaque cas présentant des difficultés majeures de perception, la perte anticipée. Pour les participations aux parts privilégiées et aux actions ordinaires, la provision est établie par évaluation de chacune d'elles.

IMMOBILISATIONS

Matériel et équipement

Les achats de matériel et d'équipement sont imputés aux opérations.

Immeuble du siège social

L'immeuble du siège social est comptabilisé au coût et n'est pas amorti.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

À compter du présent exercice, la Société comptabilise la contribution du gouvernement du Québec selon le montant accordé annuellement par le gouvernement couvrant l'exercice terminé le 31 mars, alors qu'auparavant, la contribution inscrite aux revenus égalait les dépenses effectuées s'y rapportant et le solde non utilisé était présenté comme contribution perçue d'avance.

Cette modification appliquée de façon rétroactive a pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers:

	1989	1988
Contribution du gouvernement du Québec et excédent des revenus sur les dépenses	**434 073 $**	417 078 $
Excédent (déficit)	**991 470 $**	557 397 $

4. REVENUS DE PLACEMENTS

	1989	1988
Intérêts sur aide financière	399 242 $	703 230 $
Intérêts minimaux sur avances à une filiale	150 030	150 441
Augmentation de la valeur de réalisation nette du placement dans une filiale	305 633	512 600
Gain sur aliénations de biens immobiliers	—	238 795
	854 905 $	1 605 066 $

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	1 422 433 $	1 391 170 $
Frais de voyage et de déplacement[2]	142 567	122 759
Frais de publicité et d'information	45 555	44 774
Fournitures de bureau	105 331	93 124
Honoraires professionnels	31 245	13 772
Télécommunications	71 442	64 636
Frais d'assemblée	14 947	17 177
Loyer et frais d'occupation	119 478	137 700
Matériel et équipement	79 327	18 841
	2 032 325 $	1 903 953 $

6. FRAIS FINANCIERS

	1989	1988
Intérêts sur emprunt bancaire	250 405 $	199 726 $
Intérêts sur avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (intérêts minimaux 3%)	365 955	454 494
	616 360 $	654 220 $

7. PLACEMENTS

a. Filiale — à la valeur de réalisation nette

		Valeur de réalisation nette	
	Coût	1989	1988
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive:			
10 000 actions ordinaires	1 000 000 $	— $	— $
499 actions privilégiées, catégorie « C », 8% non cumulatifs, rachetables à la valeur nominale de 1 000 $ chacune	499 000	163 234	—
Avances sur billets, intérêts minimaux 3%	5 001 000	5 001 000	4 858 601
	6 500 000 $	5 164 234 $	4 858 601 $

Le calcul de la valeur de réalisation nette tient compte d'un bénéfice net non vérifié de 94 104 $ pour le premier trimestre de 1989 (60 000 $ en 1988).

Le sommaire des états financiers vérifiés de la filiale des exercices terminés les 31 décembre 1988 et 1987 est présenté à la note 8.

b. Aide financière et intérêts échus et courus — au coût

	1989	1988
Actions ordinaires	10 000 $	10 000 $
Parts privilégiées	2 747 030	1 685 530
Avances	514 495	705 267
Prêts subordonnés	3 365 414	4 483 906
Prêts garantis	587 600	971 482
	7 224 539	7 856 185
Intérêts échus et courus	236 518	234 452
	7 461 057	8 090 637
Provision pour pertes	3 211 335	3 112 675
	4 249 722 $	4 977 962 $

La valeur aux livres des placements effectués avant le 6 juin 1984, comprenant le placement dans sa filiale, s'établit à 7 698 098 $ (31 mars 1988: 8 349 575 $) après déduction d'une provision pour pertes de 2 355 519 $ (31 mars 1988: 2 757 320 $).

c. Provision pour pertes sur aide financière et intérêts échus et courus

	1989	1988
Solde au début	3 112 675 $	4 114 528 $
Radiations de l'exercice	164 332	1 155 549
	2 948 343	2 958 979
Provision de l'exercice	262 992	153 696
Solde à la fin	3 211 335 $	3 112 675 $

8. FILIALE EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE — SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

S.D.C. (HABITATION) 1980 INC.
BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 1988

	1988	1987
ACTIF		
À court terme	4 952 190 $	4 254 492 $
Placements, au coût	118 690	545 609
	5 070 880 $	4 800 101 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
À court terme	750 $	1 500 $
Avance de l'actionnaire	5 001 000	5 001 000
Capital-actions	1 499 000	1 499 000
Déficit	(1 429 870)	(1 701 399)
	5 070 880 $	4 800 101 $

RÉSULTATS ET DÉFICIT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1988

	1988	1987
REVENUS	456 958 $	647 379 $
DÉPENSES	185 429	194 779
BÉNÉFICE NET	271 529	452 600
DÉFICIT AU DÉBUT	1 701 399	2 153 999
DÉFICIT À LA FIN	1 429 870 $	1 701 399 $

Les dépenses de l'exercice 1988 incluent 150 441 $ (1987: 150 030 $) d'intérêts minimaux de 3% sur l'avance de l'actionnaire.

9. AVANCES — GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS

	1989			1988
	Avances du gouvernement du Québec	Avances des coopérateurs-souscripteurs	Total	Total
Solde au début	12 589 009 $	1 781 467 $	14 370 476 $	16 181 118 $
Remboursements	2 432 962	344 075	2 777 037	1 414 218
Remboursements par anticipation	—	—	—	396 424
	2 432 962	344 075	2 777 037	1 810 642
Solde à la fin	10 156 047 $	1 437 392 $	11 593 439 $	14 370 476 $

Les avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses concernant l'aide financière consentie à même ces avances à la condition que l'excédent cumulé ne soit pas déficitaire ou que le paiement de ces intérêts ne le rende déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3%; de plus, au cas de paiement d'un intérêt égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses, le Conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire sur les avances dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus 1/2 de 1%. Cet intérêt supplémentaire sera imputé à l'excédent au moment du déboursement.

Selon l'article 47 de sa loi constitutive, la Société doit rembourser, à compter du 6 juin 1984, au gouvernement du Québec et aux coopérateurs-souscripteurs les avances qu'ils ont faites à la Société de développement coopératif au prorata de leurs créances et à même les remboursements d'aide financière consentie avant cette date. Durant l'exercice, ces remboursements en capital d'aide financière s'élèvent à 1 199 902 $.

Les remboursements effectués en avril couvrant des remboursements en capital d'aide financière reçus avant le 31 mars 1989 s'élèvent à 320 804 $ (31 mars 1988: 1 897 939 $).

OPÉRATIONS EFFECTUÉES À MÊME LES AVANCES
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DES COOPÉRATEURS — SOUSCRIPTEURS
POUR FINS DE CALCUL DES INTÉRÊTS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

	1989	1988
REVENUS		
Revenus de placements	761 272 $	1 493 526 $
Intérêts sur dépôts à terme	322 856	271 202
Provision pour perte sur aide financière et intérêts échus et courus	237 470	100 111
Autres	1 515	2 302
	1 323 113	1 867 141
DÉPENSES		
intérêts minimaux sur avances — 3%	365 955	454 494
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	957 158	1 412 647
DÉFICIT AU DÉBUT	1 357 633	2 770 280
DÉFICIT À LA FIN	400 475 $	1 357 633 $

10. EXCÉDENT (DÉFICIT)

	1989	1988
Déficit des opérations avant le 6 juin 1984 à même les avances du gouvernement et des coopérateurs-souscripteurs	(400 475)$	(1 357 633)$
Excédent des contributions du gouvernement du Québec sur le coût net d'application de la loi constitutive de la Société	991 470	557 397
Inscription à l'actif de l'immeuble du siège social	422 817	422 817
	1 013 812 $	(377 419)$

11. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

— Les emprunts contractés par des entreprises coopératives à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 23 664 000 $ au 31 mars 1989 (31 mars 1988: 18 757 800 $).

— Les prises en charge d'intérêts sur les emprunts contractés par les entreprises coopératives sont accordées selon certaines conditions. Les engagements y afférents au 31 mars 1989 pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit:

1990 — 1 259 740 $
1991 — 666 820 $
1992 — 266 130 $
1993 — 147 640 $
1994 — 101 330 $

LISTE DES BUREAUX DE LA SDC

SIÈGE SOCIAL

430, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1S 2J5
(418) 687-9221
(418) 687-9236 (télécopieur)

BUREAUX RÉGIONAUX:

Chicoutimi
930, Jacques-Cartier Est
Bureau 402
Chicoutimi (Québec)
G7H 2A9
(418) 545-6161

Montréal
801, rue Sherbrooke Est
Bureau 302
Montréal (Québec)
H2L 1K7
(514) 521-4771
(514) 521-5781 (télécopieur)

Québec
320, rue Saint-Joseph Est
Bureau 209
Québec (Québec)
G1K 8G5
(418) 648-6313

Rimouski
162, rue Lavoie
Rimouski (Québec)
G5L 5Y7
(418) 724-5833

Rouyn-Noranda
100, avenue du Lac
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4N4
(819) 762-0605

Sherbrooke
Université de Sherbrooke
Faculté d'administration
Bureau 315
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1
(819) 821-7366

Dépôt légal — 2e trimestre 1989